

# Parlons Vélo ! Municipales 2020 Chassieu (69680)

## Réponses de Jean-Jacques Sellès, au nom de la liste « Chassieu mon seul parti »

— le 14/02/2020 à 14:57 —

### Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

#### Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

- Ce comité vélo comprendra au moins un conseiller municipal de la majorité
- il se réunira au minimum 2 fois par an avec les associations locales concernées
- Un Plan Vélo devra instruire des demandes d'aménagement et infrastructures auprès de la Métropole pour un montant annuel de 340 000 euros par an (soit 34 euros par habitant et par an). En complément ce plan vélo comportera un volet animation, formation ou service, tels que développé dans les autres propositions ci dessous, financé par la Commune, à hauteur de 50 000 euros (soit 5 euros par habitant et par an).
- Le Plan Vélo de la Commune de Chassieu pourra s'inscrire dans un plan plus large "accessibilité et mobilités actives"

Il convient de raisonner en « réseaux d'acteurs ». La Métropole de Lyon détient de par la loi la compétence en matière de réseaux et aménagements cyclables. En revanche, sans se substituer, la Ville peut et doit compléter et impulser la dynamique à l'échelle de son territoire. S'il n'est donc pas possible d'un point de vue réglementaire pour la commune d'investir des fonds dans un domaine de compétence qui ne lui appartient pas (réseau cyclable), il est tout à fait pertinent de disposer d'un plan d'actions à l'échelle communal qui lui sert de base de travail et d'échanges avec la Métropole porteuse du budget, et qui lui permet donc de déployer des investissements sur son territoire. C'est ce qu'a mis en place la Ville de Chassieu depuis maintenant 2 ans dans le cadre de sa feuille de route de développement durable (adoptée en février 2018). Elle a instauré des temps de travail biannuel avec les acteurs en matière de mobilité, dont la Métropole, avec les forces vives du territoire, dont les associations, et a établi un diagnostic de la commune en matière d'aménagement cyclable (ses forces, ses faiblesses) et son plan d'action. Ainsi, depuis 2018 à titre d'exemple, le plan d'actions a déjà permis la réalisation des aménagements suivants : bandes cyclables, double sens cyclables, traversées avec cédez le passage cycles, aménagement de sas vélos à tous les carrefours etc. Concernant la proposition de comité : la Ville ayant déjà instauré des temps d'échanges réguliers avec la Métropole sur le sujet des cycles et des réunions biannuelles avec les associations locales, il est proposé de fusionner ces temps de travail afin de fluidifier et enrichir les échanges entre tous les partenaires. La présence d'un élu de la majorité perdurera. Concernant la proposition d'élargir la thématique aux mobilités actives, cela pourra s'avérer pertinent si des associations locales de piétons étaient volontaires, nous les concerterons.

### Développer un réseau cyclable cohérent

#### Action n°2 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants :

- 1 Aménagement du giratoire René Cassin qui présentent actuellement un réel danger entre les voies de circulation routière et la piste cyclable Est/ Ouest, avec plus de 650 personnes par jour
- 2 Aménagement de l'axe Nord Sud de la rue de la République, de la place Coponat jusqu'au giratoire d'Usingen y compris le carrefour rue de la République / Route de Lyon
- 3 Terminer la voie verte le long de l'avenue des Roberdières jusqu'au giratoire des 7 chemins
- 4 Établir une coulée verte (piétons et vélos) reliant le chemin de la Grange au Boulevard du Raquin
- 5 Aménager un itinéraire cyclable direct du giratoire Cassin à l'avenue Montgolfier en longeant Eurexpo

La carte correspondante de ces pistes ou voies cyclables attendues est jointe au manifeste.

En effet, l'intensité du trafic doit être prise en compte lors du choix des types d'aménagements cyclables. Les pistes cyclables s'avèrent plus adaptées en milieu « contraint ».

- 1 Aménagement du giratoire René Cassin: la demande d'étude a été formulée à la Métropole, elle est en cours.
- 2 Aménagement de l'axe Nord Sud de la rue de la République : il s'agit effectivement d'une priorité. Celle du mandat, en coeur de Ville, a été la requalification de la rue de la République entre la rue des Sports et la rue Pergaud, nous avons par ailleurs réussi à obtenir de la Métropole, le prolongement de cet aménagement cyclable en cours de réalisation au nord jusqu'à la Mairie et au Sud jusqu'à la route de Lyon. Il conviendra donc de poursuivre l'aménagement jusqu'au rond point Usingen
- 3 Terminer la voie verte le long de l'avenue des Roberdières jusqu'au giratoire des 7 chemins : nous avons sollicité la Métropole pour le prolongement de cette piste cyclable. Cette dernière nécessitant l'acquisition de foncier privé, la procédure est longue.

4 Etablir une coulée verte (piétons et vélos) reliant le chemin de la Grange au Boulevard du Raquin : cette coulée verte est inscrite au PLU H. Nous sommes vigilants sur sa préservation et la mettrons en œuvre dès que le foncier nécessaire pour le faire sera disponible sur une longueur cohérente.

5 Aménager un itinéraire cyclable direct du giratoire Cassin à l'avenue Montgolfier en longeant Eurexpo  
Cet axe constituerait une liaison Nord / Sud très intéressante, et une alternative à l'aménagement présent rue du Progrès inadapté (grosses difficultés d'entretien de la bande cyclable). Cette liaison a été demandée à la Métropole de Lyon, elle sera examinée dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements de la Métropole.

### Action n°3 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines ; engager en particulier une démarche concertée avec la commune de Genas pour l'aménagement cyclable de l'axe Chassieu Genas dans le prolongement de celui de Bron.

Le maillage Est/ Ouest notamment au niveau de la route de Genas est contraint car l'emprise disponible est réduite et les marges de manœuvre faibles ( beaucoup de linéaire sans stationnement). En revanche, un échange avec la commune de Genas sera établi afin d'étudier le sujet.

Par ailleurs, concernant le maillage avec les communes voisine, nous avons sollicité la Métropole pour que des aménagements cyclables soient réalisés chemin de Décines.

### Action n°4 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur - Revoir en profondeur, et en concertation avec les associations, les barrières, sas d'accès aux différentes pistes cyclables, actuellement difficilement praticables et empruntables par poussettes, vélos et autres vélos cargo ou biporteur

- Entretenir très régulièrement la piste Est Ouest, le long du golf et de l'avenue du Dauphiné (plus de 650 personnes par jour) : Entretien et coupe régulière des haies, Entretien des potelets et des peintures au sol, Entretien et réaménagement des transitions chaussées / piste cyclable

La Ville a fait beaucoup au cours de ce mandat pour préserver la tranquillité et la sécurité des cheminements. Nous avons fait installer du mobilier anti scooters à l'entrée de nos parcs pour la sécurité de tous et de nos enfants. Certes cela contraint les cyclistes à poser le pieds à terre , mais n'est ce pas le « prix à payer » ? Nous restons ouverts à toute proposition. Si des solutions existent pour empêcher le passage des scooters sans ralentir les cyclistes, nous sommes preneurs.

Quant aux poussettes, nous avons beaucoup échangé avec les usagers sur le terrain, nous avons été avec eux, sur site, mesurer les hauteurs, largeurs des poussettes doubles, triples, et le bon compromis semble avoir été trouvé car nos parcs sont à ce jour toujours remplis de poussettes.

Entretenir très régulièrement la piste Est Ouest, le long du golf et de l'avenue du Dauphiné (plus de 650 personnes par jour) : Entretien et coupe régulière des haies, Nous nous engageons à un entretien deux fois par an au lieu d'une taille.

Entretien des potelets et des peintures au sol, Entretien et réaménagement des transitions chaussées / piste cyclable : les demandes d'entretien sont faites de façon régulière à la Métropole, certains aménagements peuvent toutefois nous échapper, n'hésitez pas à nous le signaler ou à effectuer un signalement sur le site du Grand Lyon.

## Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

### Action n°5 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

- Proposer en priorité une circulation apaisée sur la rue Oreste Zenezini

- S'appuyer sur le plan de circulation pour supprimer et/ou ralentir le trafic automobile de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes en hiérarchisant le réseau

Objectif attendu 14 % d'augmentation par an de linéaire de voirie apaisée (zone 30, zone ZFT, sens unique ...) 14% correspondant à l'augmentation annuelle du trafic vélo sur la métropole

Il y a déjà 3 ans, fort de ce constat partagé, la Ville de Chassieu a demandé la réalisation d'une étude de circulation à la Métropole, afin de poser un diagnostic complet de la situation, formaliser les enjeux (confortement des axes structurants, extension des zones apaisées, etc) et adopter une vision prospective en matière de mobilité. Cette étude a été engagée à l'été 2019 et le rendu est attendu courant mars 2020.

- Proposer en priorité une circulation apaisée sur la rue Oreste Zenezini - S'appuyer sur le plan de circulation pour supprimer et/ou ralentir le trafic automobile de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes en hiérarchisant le réseau Objectif attendu 14 % d'augmentation par an de linéaire de voirie apaisée (zone 30, zone ZFT, sens unique ...) 14% correspondant à l'augmentation annuelle du trafic vélo sur la métropole

Le rendu de cette étude constituera une solide base de réflexion pour les aménagements à venir et permettra de définir les priorités à partir d'une vision globale de la commune.

## Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

### Action n°6 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. - Dans les écoles et collèges

- Près des commerces

- Près des lieux publics : théâtre, mairie, école de musique, marché, la poste....

Objectif attendu : 14% augmentation par an, en concertation avec les associations et les pôles concernés

Le parc d'arceaux vélo a été augmenté au cours de cette dernière année pour atteindre 235 emplacements aux abords des équipements (équipements publics, places, commerces, parcs publics etc). A ces 235 emplacements normatifs, il y a 25 anciens emplacements (« arrache roues ») qui seront changés en 2020.

A ce parc vélo, il convient d'ajouter 50 emplacements réalisés au sein des 4 écoles.

En terme de projet, 22 emplacements seront bientôt livrés en coeur de Ville dans le cadre du projet de requalification République / Coponat.

Concernant l'objectif, nous ne sommes pas adeptes des augmentations de principe, nous défendons des améliorations cohérentes et régulières, répondant aux besoins, là où ils sont identifiés et en fonction des projets. Tous les réaménagements récents intègrent la création de parking vélos (parc Pergaud ( 6+ 12 route de Genas), parc Joly (10), République Coponat (22)). Nous continuerons sur cette ligne.

### Action n°7 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Mise en place, en test, d'un vélo-box de 5 places dans les parkings relais covoiturage, existant ou à créer.

La question des abris vélos sécurisés concerne comme vous le soulignez essentiellement les sites à proximité de pôle d'activité important et /ou des parcs relais (notamment transports en commun). Si les vélobox ne constituent pas l'enjeu premier selon moi sur une commune comme Chassieu (par rapport à la continuité des aménagements, leur qualité (dont l'entretien)), ce type de dispositif reste en revanche à étudier. Avant d'engager la Municipalité dans un test, une étude du coût du dispositif, ainsi que des besoins des chasselands en la matière, sera engagée.

### Action n°8 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

L'obligation de locaux vélos est bien prévue au Plan local d'urbanisme et de l'Habitat actuellement en vigueur. Ainsi il est imposé :

- une surface exigée d'emplacement de stationnement des vélos variant en fonction de la destination des constructions ainsi de leur surface de plancher, ou du nombre de logements ,
- des modalités attendues de réalisation de ces places. Les places de stationnement destinées aux vélos sont, quelle que soit la destination de la construction, aménagées selon des caractéristiques adaptées à cet usage. Elles sont réalisées dans le respect des conditions prévues aux articles R.111-14-4 et suivants du Code de la construction et de l'habitation, et à l'arrêté du 13 juillet 2016 relatif à l'application des articles R. 111-14-2 à R 111-14-8 dudit code.

### Action n°9 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Depuis début janvier 2020, une réflexion est engagée en partenariat avec la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi et Est Emploi, afin de développer l'offre vélo à destination des salariés de la zone industrielle.

Cette étude servira de base et nous sera utile pour ensuite étendue la réflexion à l'ensemble du territoire communal.

Par ailleurs, comme vous le savez nous n'avons pas réussi à obtenir gain de cause pour le déploiement des Vélo'V en 2019, nous avons réitéré notre demande pour la prochaine vague d'extension du réseau.

## Promouvoir une culture vélo

### Action n°10 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

*à mettre en place dans les écoles et au collège.*

Toutes les écoles et le collège sont déjà équipées de stationnement vélos (plus de 50 emplacements pour les 4 groupes scolaires). En cas de nouveaux besoins, le recours au programme Alvéole constituera une aide.

### Action n°11 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

*à mettre en place dans les écoles et au collège.*

Le service des sports de la ville possède déjà une flotte de vélos (une trentaine) à destination des élèves de la commune pour un cycle d'apprentissage avec un ETAPS.

Tous les élèves qui sortent de l'école élémentaire passent leur diplôme de sécurité routière à la CRS 45, l'APER (attestation de première éducation à la route).

### Action n°12 : je m'engage

Créer une "fête du vélo". en collaboration avec les associations concernées.

La Ville participe depuis 3 ans à l'évènement Convergence en partenariat avec les associations locales.

Par ailleurs, plusieurs actions encourageant la pratique du vélo lors de manifestations, telles que la fête du Biezin, ont été organisées.

La « journée sans voiture » est une action de la Feuille de route de Développement Durable adopté en février 2018, Domaine Mobilité, Axe C2. Le CMJ a proposé de piloter cet évènement « sans moteur » avec tout type de moyen (rollers, trottinette, skate, vélo...), il sera donc déployé dès 2020 ou 2021.

### Action n°13 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

*Donner systématiquement aux associations concernées, ½ page dans Chassieu Mag pour parler du vélo sur la commune et afficher l'avancement du programme vélo du mandat.*

En fonction des animations municipales et associatives le service communication utilisera les supports appropriés pour renforcer la communication autour du vélo.

Le plan d'action communal en faveur des modes actifs ainsi que son avancement, feront l'objet d'une publication régulière.

## Commentaires généraux

*Aucun commentaire n'a été fait par la-le candidat-e*